Image not found or type unknown

Procès verbal d'accord amiable

Par **CRISTO**, le **09/11/2009** à **13:15**

Bonjour,

Est-il possible de se rétracter après avoir signé un procès verbal d'accord amiable pour un partage chez un notaire sans avoir eu de délai de réflexion?
Il ne s'agit pas de l'acte authentique qui devrait être signé fin décembre.
Merci de me répondre rapidement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés